

REGLEMENT D'ATELIER RESTAURANT « Le Cartable ».

1° Arrivées et départs

- Les élèves ne peuvent entrer dans l'atelier que sous la conduite de leur professeur.
- Les élèves ne peuvent quitter l'atelier qu'avec l'autorisation de leur professeur.

2° Tenue

- La tenue de pratique doit être complète selon les besoins des différentes années d'études (voir liste) et leur boîte outil complète.

3° Hygiène

- Les vêtements de travail doivent être d'une propreté impeccable pour chaque cours de pratique.
- Les demoiselles ne peuvent avoir qu'un maquillage très discret.
- Les boucles d'oreilles et piercings doivent être très discrets.
- Les étudiants veillent à une hygiène personnelle parfaite (cheveux, mains, ongles...)
- Il est interdit de fumer.
- Il est interdit de cracher pour des raisons évidentes d'hygiène.
- En cas de blessure ou de maladie, l'élève est prié de se conformer aux règles en matière d'hygiène.
- Le lavage des mains est obligatoire après l'usage des toilettes, s'être mouché, s'être touché le visage ou les cheveux, avoir manipulé des matières sales, s'être changé au vestiaire.
- Le professeur peut refuser en cours les étudiants dont l'hygiène laisse à désirer.

4° Vestiaires

- L'entrée des vestiaires est interdite aux élèves non accompagnés d'un professeur.
- Les élèves disposent d'une armoire pour ranger leurs vêtements pendant la journée de travail.
- Aucun objet de valeur ne peut être déposé dans l'armoire.
- Après le cours, ils ne laissent rien dans cette armoire.

5° Sécurité

- Dans l'atelier, chaque élève ne doit garder que le matériel indispensable à la séance.
- Il est interdit d'utiliser un appareil et ses accessoires sans en connaître son fonctionnement.
- Il est interdit de travailler sur sol mouillé ou glissant (sauf lors du nettoyage)
- Il faut veiller à ramasser les objets ou déchets tombés à terre.
- Il faut veiller à racler l'eau tombée au sol.
- Le non-respect de ces consignes entraîne l'exclusion de l'atelier.

6° Matériel

- L'entrée à l'atelier est refusée à tout élève qui n'est pas en possession de son matériel.
- La boîte à outil, mise à disposition des élèves doit être complète pour chaque TP. L'élève est chargé personnellement de l'entretien des essuies, des lavettes microfibres, gants et tablier.
- A l'issue des séances d'atelier, le mobilier de bar et de restaurant sont lavés avec le produit adéquat.

7° Vols

- Toutes attitudes visant à s'appropriier illégitimement les biens appartenant à autrui seront sanctionnées très sévèrement.
- Toute présence d'un élève dans un atelier, sans l'autorisation d'un professeur, est considérée comme une intrusion.

8° Interdictions

- L'utilisation du GSM est strictement interdite.
- Il est interdit de porter au cou des écouteurs/casque audio ou un foulard.
- Il est interdit de manger ou de boire.

Signatures des parents ayant l'autorité parentale,

Signature de l'élève,